

## ANNEXE II

### FORMULES ET PROCÉDURE

(Cette Annexe décrit, dans ses grandes lignes, la pratique du Sénat et est insérée dans ce volume en tant que source de renseignements sur les us, coutumes, formules et procédure du Sénat mentionnés à l'article 1 du *Règlement*).

#### OUVERTURE D'UNE NOUVELLE LÉGISLATURE

Les cérémonies traditionnelles et solennelles qui accompagnent l'ouverture d'une nouvelle Législature du Canada, sont essentiellement calquées sur celles de Westminster. Certaines exceptions sont dues à des circonstances particulières au Canada; le Gouverneur général, par exemple, y exerce habituellement le rôle de Sa Majesté la Reine dont il est le représentant personnel au Canada.

#### Procédure préliminaire

Le Sénat se réunit au son du timbre d'appel au moins trente minutes avant l'heure fixée pour l'ouverture de la Législature. Il n'y a pas de défilé du Président, étant donné que les sénateurs n'ont pas été officiellement informés de la nomination d'un nouveau Président du Sénat.

Le nouveau Président, coiffé du tricorne et revêtu de la robe, entre dans la salle et occupe le fauteuil du greffier au bout du bureau. Lorsque les sénateurs ont occupé leur siège et que les portes ont été fermées, le Greffier du Sénat lit la Commission nommant le nouveau Président.

Lorsqu'un nouveau Président est à la fois un nouveau sénateur, la Commission le nommant sénateur est tout d'abord lue par le greffier adjoint.

*Voir Journaux du Sénat, 1963, p. 2.*

Après avoir été escorté à son fauteuil par le Leader du Gouvernement et le Chef de l'Opposition au Sénat, le Président lit la prière.

La masse est placée sur le bureau.

On déclenche alors le timbre d'appel.

Le Président informe le Sénat qu'il a reçu du Secrétaire administratif du Cabinet du Gouverneur général une communication qui indique à quel moment s'ouvrira la première session de la nouvelle Législature.

S'il y a des nouveaux sénateurs, ils sont alors présentés et assermentés.

Si le Sénat n'est saisi d'aucune affaire et que le moment n'est pas encore venu pour le suppléant de Son Excellence de se rendre à la salle du Sénat, celui-ci s'ajourne à loisir pour se rassembler de nouveau au son du timbre. Si le moment